

ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

armée de l'air Question orale n° 859

Texte de la question

M. Philippe Vigier attire l'attention de M. le ministre de la défense sur la restructuration et l'avenir du site de la base aérienne 279 située à Châteaudun. Suite à la réforme militaire et à la redéfinition des moyens alloués, la BA 279 a été pérennisée par le ministère de la défense, l'estimant stratégique dans le système de défense de la base d'Orléans-Bricy. Conservée, la base de Châteaudun fait désormais l'objet d'un projet de restructuration confié au Général Guy Girier. Celui-ci a reçu pour mandat d'étudier la possibilité d'installer une filière unique de déconstruction des aéronefs sur le site de l'ancienne base. Le 6 mai dernier, M. le ministre de la défense confirmait à M. le député, d'une part, que l'installation de l'ensemble des opérations du démantèlement des aéronefs se ferait bien sur la base aérienne de Châteaudun, avec le personnel qualifié déjà présent sur la BA 279 et, d'autre part, que la filière de démantèlement ferait l'objet d'un appel d'offres, intégrant les moyens humains et matériels de la BA 279. Or, selon les derniers éléments dont dispose M. le député, l'installation de cette filière ferait l'objet non pas d'un mais de plusieurs appels d'offres. C'est pourquoi il souhaiterait qu'il puisse lui faire connaître l'état d'avancée précis du dossier relatif à l'installation de la filière de démantèlement des aéronefs sur la base aérienne de Châteaudun.

Texte de la réponse

AVENIR DU SITE DE LA BASE AÉRIENNE 279 DE CHÂTEAUDUN

M. le président. La parole est à M. Philippe Vigier, pour exposer sa question, n° 859, relative à l'avenir du site de la base aérienne 279 de Châteaudun.

M. Philippe Vigier. Il est parfois des concordances de date douloureuses. Nous étions ce matin aux Invalides autour du Président de la République et du Gouvernement pour accompagner neuf militaires, dont l'adjudant-chef Thierry Galoux qui était rattaché au groupe d'entretien, de réparation et de stockage des aéronefs – ou GERSA – de Châteaudun.

J'appelle une fois de plus l'attention du Gouvernement sur l'avenir de la base aérienne 279 qui s'y trouve et a compté jusqu'à 1 100 militaires au début de l'année 2007, avant d'être fortement restructurée pour en compter à l'heure actuelle 470 seulement. Jean-Yves Le Drian a pris une décision importante le 6 mai dernier, formulée dans un courrier, en créant une filière de démantèlement d'aéronefs sur la base aérienne qui compte à l'heure actuelle un peu plus de 300 avions en fin de vie susceptibles de faire l'objet d'une déconstruction, d'une récupération du matériel en pièces détachées et pour certains d'une dépollution.

Il est possible de mettre en place une telle filière industrielle. La lettre ministérielle a procédé à la nomination du général Guy Girier, en charge de conduire le projet, auquel nous croyons. Tout d'abord, la base aérienne de Châteaudun héberge des compétences techniques reconnues depuis longtemps. En outre, les aéronefs sont sur place. La filière progressera au fil du temps car la lettre du ministre précise qu'elle bénéficiera à l'ensemble des aéronefs appartenant aux trois armes. Naturellement, comme je l'évoquais en introduction de mon propos, dans

la mesure où la base aérienne a déjà perdu de très nombreux personnels, la mise en place de cette filière sauvera entre 120 et 130 emplois.

Nous avons donc les locaux et les personnels ; il nous reste à trouver les industriels. C'est la raison pour laquelle des appels à projets ont été élaborés et que deux d'entre eux ont été lancés.

Je voudrais que le Gouvernement me confirme que l'on ne va pas émietter la création de cette filière sur deux ou trois lieux du territoire national. En effet, cette dernière n'a de pertinence que si elle est située à un seul endroit. Or, depuis de longues années, ces carcasses d'avions attendent à Châteaudun. Aussi faut-il saisir cette possibilité de réindustrialisation, d'utilisation et même de revente de ces pièces détachées, pour faire de ce lieu un site industriel de référence interarmes et, pourquoi pas, à vocation européenne.

Si je me permets d'interroger à nouveau le Gouvernement, c'est parce que j'ai appris que deux appels d'offres avaient été lancés. On va me dire que c'est dû au fait qu'ils n'étaient pas prêts simultanément. Je n'en tiens pas moins à rappeler qu'il est indispensable que Châteaudun soit bien le cœur de cette filière de déconstruction très prometteuse en matière d'emplois et de compétences.

Enfin, un certain nombre d'entreprises spécialisées dans le domaine de l'aéronautique ont manifesté un grand intérêt envers ce projet et seraient prêtes à s'engager financièrement dans le développement de cette filière.

C'est important tant pour la ville de Châteaudun que pour la base aérienne et l'ensemble du personnel. Pardonnez-moi d'insister mais, en ce jour si particulier, votre réponse sera entendue avec d'autant plus de résonance.

- M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé des sports.
- **M.** Thierry Braillard, secrétaire d'État chargé des sports. Monsieur le député, mon collègue Jean-Yves Le Drian, ministre de la défense, vous prie de bien vouloir excuser son absence, due aux circonstances que vous avez vous-même rappelées, et m'a demandé de vous rassurer.

Le projet que vous évoquez représente un enjeu important pour le ministère de la défense, autour des fonctions liées à la gestion des matériels aéronautiques que les forces armées n'utilisent plus, à savoir le prélèvement de pièces sur les aéronefs retirés du service, le stockage de matériels destinés à être réutilisés dans les armées ou revendues à des tiers et le démantèlement des matériels qui ne présentent plus d'intérêt à ce titre.

Vous le savez, monsieur le député, le ministre de la défense a demandé que soit lancé un projet de filière sur l'ensemble de ces activités de déconstruction, de stockage et de vente de pièces détachées – et même de stockage temporaire des aéronefs en service dans les forces – en exploitant les capacités uniques et les atouts nombreux dont dispose le site de Châteaudun, que vous venez de rappeler.

Ainsi, le site de Châteaudun accueillera un spectre d'activités bien plus large que celui, initialement envisagé, du démantèlement d'aéronefs parvenus au terme de leur utilisation. Cette approche ira de pair avec l'emploi de personnels très qualifiés, sur des spécialités aéronautiques pointues.

Le projet demandera toutefois des investissements conséquents et l'implication d'acteurs industriels compétents, motivés, disposés à fédérer leurs compétences et à réaliser ces investissements.

Sa soutenabilité pourra reposer sur une extension de l'offre de services à d'autres clients, français ou étrangers, publics ou privés, civils ou militaires. Il appartiendra aux industriels de bâtir ces modèles économiques.

- M. le président. La parole est à M. Philippe Vigier.
- M. Philippe Vigier. Monsieur le secrétaire d'État, je vous remercie de votre réponse. Soyez assuré de ma

vigilance quant au suivi de ce dossier. Je ne doute pas que vous en ferez part à votre collègue Jean-Yves Le Drian.

Données clés

Auteur : M. Philippe Vigier

Circonscription: Eure-et-Loir (4e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question orale Numéro de la question : 859

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense Ministère attributaire : Défense

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>27 janvier 2015</u>, page 459 Réponse publiée au JO le : 4 février 2015, page 817

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 27 janvier 2015